

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE FORMALISÉE
DATE D'ÉMISSION : 17/06/2011 - 15:37

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Mairie de Mennecey, à l'attention de M. Gontier Thibaut, 65 Bd Charles de Gaulle BP 1, F - 91540 Mennecey, Tél : +33 169908034, Email : marches-publics@mennecey.fr, Fax : +33 164570041

Adresse(s) internet :

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Mairie de Mennecey, , à l'attention de M. Gallet Gérald, 31 rue de Milly BP 1, F - 91540 Mennecey, Tél : +33 169908052, Email : marches-publics@mennecey.fr, Fax : +33 164570041

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Mairie Monique Saillet, , à l'attention de M. Gontier Thibaut, 65, Bd Charles de Gaulle BP 1, F - 91540 Mennecey, Tél : +33 169908034, Email : marches-publics@mennecey.fr, Fax : +33 164570041, URL :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_oYxJK37JEA

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Mennecey Monique Saillet, 65, Bd Charles de Gaulle BP 1, F - 91540 Mennecey

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Contrat de partenariat en vue de la démolition, conception, de la construction, du financement, de la maintenance et du gros entretien pour le renouvellement du groupe scolaire La Verville

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Travaux

Conception et réalisation

Lieu principal d'exécution : Mennecey, 91540 Mennecey

Code NUTS : FR10

II.1.3) L'avis implique : un marché public

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Contrat de partenariat en vue de la démolition, conception, de la construction, du financement, de la maintenance et du gros entretien pour le renouvellement d'un groupe scolaire.

II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 71222000, 45214200, 50000000, 50700000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Non

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Cette opération s'inscrit sur un terrain de 18 781 m² et la surface projetée de l'opération est d'environ 3 650 m² pour trois ensembles fonctionnels :- L'école maternelle , - L'école élémentaire , - Les locaux communs comprenant notamment la restauration scolaire.

L'école actuelle est composée de 2 bâtiments : un bâtiment pour l'école maternelle et la restauration et un second bâtiment contigu en R+1 pour l'école primaire. La Ville de Mennecey souhaite que le futur titulaire procède à la démolition et à la reconstruction d'un ensemble scolaire composé : d'une école maternelle d'une capacité d'environ 170 élèves ; d'une école primaire d'une capacité d'environ 300 élèves ; des locaux communs comprenant notamment la restauration et des locaux d'entretien. Le futur contrat portera également sur la refonte des espaces extérieurs et la réalisation d'aménagements d'accès au groupe scolaire. Les travaux devront être réalisés en vue d'une livraison pour l'été 2013. Il y a également un préau fermé dans, une grande cour de récréation et une espace sportif. Le nombre d'élèves est actuellement de 258 en primaire et 139 en maternelle. Le parking comporte actuellement environ 50 places de stationnement.

Valeur estimée hors TVA : 7600000 EUR

II.2.2) Options : Non

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution

Durée du marché ou délai d'exécution : 300 mois (à compter de la date d'attribution du contrat)

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Les montants et les modalités de mise en oeuvre des garanties financières seront déterminés au cours de l'appel d'offre.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le titulaire du contrat de partenariat sera rémunéré par un loyer versé par la Ville de Mennecey à compter de la mise à disposition des ouvrages objet du futur contrat de partenariat, dans les conditions prévues par l'article L. 1414-12 d) du Code général des collectivités territoriales. Le montant final de la rémunération du titulaire sera déterminé à l'issue de l'appel d'offre. Cette rémunération sera financée par les ressources propres de la Ville et pourra faire l'objet d'une cession de créance conformément à l'article L. 313-29-1 du Code monétaire et financier dans les conditions fixées par le contrat. La rémunération versée par la Ville est sans préjudice des éventuelles recettes annexes que pourra se procurer le titulaire conformément au contrat.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Les candidats pourront se présenter seuls ou en groupement d'opérateurs économiques. Dans l'hypothèse où les candidats se fondent sur les capacités d'autres opérateurs économiques, ces derniers devront produire les mêmes documents et informations demandés aux candidats et visés aux points III.2.1, III.2.2 et III.2.3 ci-après.

En cas de candidature sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques, au moment de l'attribution du contrat, le groupement pourra se voir imposer la forme d'une structure dédiée (dite société de projet) ayant la personnalité juridique et une surface financière propre correspondant aux risques à assumer. Cette dernière pourra, le cas échéant, se substituer au groupement candidat retenu à condition de démontrer des capacités financières propres suffisantes ou, en cas d'insuffisance, d'apporter des garanties complémentaires.

En cas de candidat unique au moment de l'attribution du contrat, le candidat devra fournir des garanties selon lesquelles les opérateurs économiques sur la capacité desquels il se fonde (par exemple, dans le cadre de contrats de sous-traitance) s'engagent réellement à réaliser eux-mêmes et dans les conditions qui seront fixées dans le contrat de partenariat, les prestations objet du futur contrat de partenariat. Le candidat pourra également, le cas échéant, se voir imposer la forme de la structure dédiée visée ci-dessus, regroupant le candidat et l'ensemble des opérateurs économiques sur les capacités desquels il s'appuie

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Oui

Le titulaire se verra confier la totalité des opérations de conception des équipements et devra

impérativement identifier une équipe de maîtrise d'oeuvre en charge de la conception des équipements et du suivi de leur réalisation.

- La rémunération du titulaire sera en partie liée à des objectifs de performance
- Dans le cas où une société de projet est constituée afin de se substituer au groupement candidat ou au candidat unique, lors de la signature du contrat de partenariat ou au plus tard dans un délai de six mois à compter de la signature de celui-ci, des engagements relatifs à la stabilité de l'actionnariat de cette société, dont la nature sera précisée dans l'offre, seront demandés aux membres du groupement,
- Le titulaire du contrat de partenariat aura sur les équipements réalisés les prérogatives et obligations du propriétaire, conformément à l'article L. 1414-16 du CGCT, le cas échéant dans les conditions et limites définies au cours de l'appel d'offre et prévues par le contrat

III.2) Conditions de participation

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

- Copie de l'inscription au registre du commerce ou de la profession (cette obligation est valable pour les candidats uniques, l'ensemble des membres de groupements candidats ainsi que pour les opérateurs économiques sur la capacité desquels un candidat s'appuie)
- Lettre de candidature du candidat ou de chaque membre du groupement accompagnée des éventuels pouvoirs dont bénéficie le mandataire (formulaire DC1 ou forme libre, étant précisé que les candidats veilleront à ce que la déclaration sur l'honneur corresponde bien aux cas visés à l'article L. 1414-4 du CGCT). Lorsque les candidats s'appuient sur la capacité économique d'autres opérateurs économiques, le dossier de candidature des candidats devra être accompagné d'une présentation succincte (une page A4 maximum) de la structuration juridique de l'équipe candidate qu'ils se proposent de constituer, explicitant les liens contractuels entre les membres de cette équipe, la durée de ces liens et dans quelle mesure ils peuvent garantir à la personne publique la pérennité de ces liens tout au long de la procédure.

Les personnes visées à l'article L.1414-4 du CGCT ne peuvent soumissionner. Ces dispositions sont applicables aux personnes morales qui se portent candidates ainsi qu'à l'ensemble des membres d'un groupement candidat de même qu'aux opérateurs économiques sur la capacité desquels un candidat unique s'appuie.

Les candidats, membres de groupements ainsi que les opérateurs économiques sur la capacité desquels le ou les candidats s'appuient produiront des déclarations sur l'honneur attestant qu'ils ne se trouvent dans aucun des cas d'exclusion mentionnés à l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales en vigueur à la date de publication du présent avis.

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Formulaire DC2 ou forme libre (les candidats veilleront à donner les mêmes informations du DC2), à compléter par les candidats (quelle que soit la forme de la candidature c'est-à-dire les candidats uniques, l'ensemble des membres de groupements candidats ainsi que les opérateurs économiques sur la capacité desquels un candidat s'appuie)

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés dans le DC2, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent pour la Ville.

Dès le stade de la candidature, les candidats devront indiquer s'ils peuvent justifier (1) de l'identification d'un partenaire bancaire ou d'un établissement de crédit susceptible de les accompagner tout au long de la procédure d'attribution ou bien (2) de leur capacité et/ou de leur volonté ou de leur engagement à financer eux même, par exemple sur leurs fonds propres, l'opération envisagée en phase de construction et/ou en phase d'exploitation.

En cas d'identification d'un partenaire bancaire ou d'un établissement de crédit:

- Présentation d'une liste de montages effectués par ce partenaire ou cet établissement au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'établissement de crédit,
- Justificatifs délivrés par un ou plusieurs organismes externes d'évaluation de crédit permettant de mesurer la qualité de crédit sur le long terme de l'établissement.
- Présentation de tout document susceptible de juger du niveau d'engagement de l'éventuel

partenaire bancaire ou établissement de crédit comme par exemple une lettre de confort, de support ou d'engagement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, une note sur 10 points sera attribuée aux candidats.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les candidats (quelle que soit la forme de la candidature c'est-à-dire les candidats uniques, l'ensemble des membres de groupements candidats ainsi que les opérateurs économiques sur la capacité desquels un candidat s'appuie) devront fournir les documents et informations visés aux points 4° à 9° et au point 13° de l'article D. 1414-2 du CGCT permettant à la Ville d'apprécier leur capacité à réaliser l'opération telle que décrite dans le présent avis (les documents visés au 13° de l'article précité du CGCT ne concernent que les candidats établissements de crédit ou les groupements dont un membre est un établissement de crédit ou encore les candidats s'appuyant sur la capacité d'un établissement de crédit).

Par ailleurs, les candidats devront identifier une équipe de maîtrise d'oeuvre, qui devra disposer ou s'associer des compétences en architecture, urbanisme, paysagiste, conception technique en bâtiment et VRD. Cette équipe devra fournir les documents et informations ci-dessus.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, une note sur 10 points sera attribuée aux candidats.

III.2.4) Marchés réservés :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure : Restreinte

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs envisagés : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Le nombre maximal de candidats a été fixé à 5 en considération de la complexité qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé et de l'impact négatif qu'aurait une telle procédure sur le calendrier de la Ville.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Capacité économique et financière : notée sur 10 points avec une pondération de 40 % par rapport à la note finale (note finale sur 10 points) ; : 40

2. Capacité technique et professionnelle :notée sur 10 points avec une pondération de 60 % par rapport à la note finale (note finale sur 10 points) : 60

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2011.06-74

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 28/07/2011 à 09 h 00

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 200 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :

VI.3) Autres informations : Le rapport préalable d'évaluation est téléchargeable dans la rubrique DAC ainsi que l'AAPC détaillé.

Les travaux devront être réalisés en vue d'une livraison pour l'été 2013. Une prime sera attribuée aux

candidats ayant remis une offre mais non retenue. Elle sera d'un montant de 30 000 euros HT. Le présent avis concerne un contrat revêtant la qualification de marché public en droit communautaire et de contrat de partenariat en droit français. L'avis implique un contrat de partenariat. Le contrat objet du présent avis est passé en application des articles L. 1414-1 et s. et D. 1414-1 et s. du CGCT.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif, 56, avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles, . Tél : +33 139205400. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Fax : +33 139205487. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

VI.4.2) Introduction des recours

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif, 56, avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles, . Tél : +33 139205400. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Fax : +33 139205487. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 17 juin 2011

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2038132**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 91 - Essonne

Classification CPF : 45

JOUE Publication intégrale

Profil Acheteur Publication intégrale